



# Le Département en mode emploi



# Sommaire

**L'emploi et l'insertion en Vaucluse : le contexte** p.4

**Une nouvelle politique de l'insertion et un plan d'actions pour le retour à l'emploi en Vaucluse** p.5

1 - Le Programme Départemental d'Insertion (PDI) :  
la déclinaison de la politique d'insertion Départementale p.5

2 - Le Pacte Territorial d'Insertion : un réseau de partenaires pour renforcer les actions conduites p.6

**Le plan d'actions en pratique :  
6 outils adaptés pour un retour à l'emploi** p.10

**L'allocataire du RSA, au coeur de l'action :  
des droits et des devoirs** p.12

1 - Les droits de l'allocataire du RSA p.12

2 - Les responsabilités de l'allocataire du RSA p.14



## Le Département en action pour l'emploi

**C**hef de file en matière de politique d'insertion professionnelle et sociale, le Département a en charge le versement de l'allocation de Revenu de Solidarité Active. Un rôle conforté notamment par la loi de 2008 généralisant le RSA. Dans ce cadre, il lui revient d'organiser **le dispositif d'accompagnement et d'assurer la cohérence des dispositifs de retour à l'emploi**. Pour cela, il élabore le Programme Départemental d'Insertion pluriannuel, réalisé après diagnostic, qui est l'outil consacré et réglementaire en la matière.

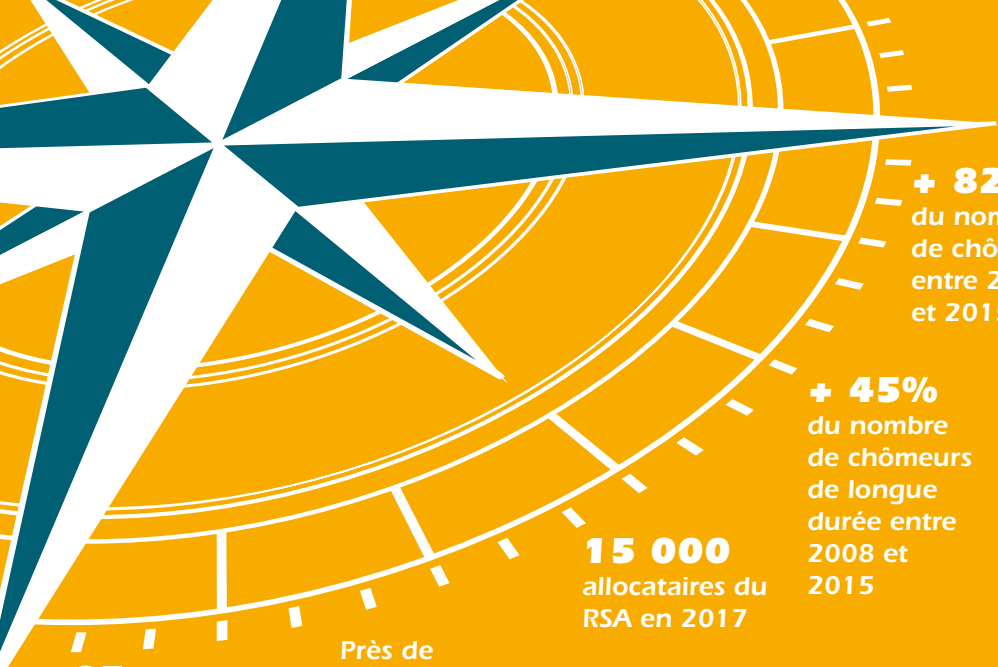
Depuis 2015, le Conseil départemental s'est engagé dans **une politique ambitieuse en faveur de l'insertion professionnelle et sociale de tous les publics éloignés de l'emploi**. Il a notamment choisi de maintenir ses efforts en allouant un budget conséquent afin de répondre aux besoins de notre territoire. Parallèlement, le Département tient également à conduire une nouvelle approche et un **accompagnement individualisé** fondé sur la réalité des situations (économiques, sociales, familiales...) et **assorti d'une vigilance accrue** sur le respect des devoirs des allocataires.

C'est sur cette base - avec pour premier objectif l'accès et le retour à l'emploi des bénéficiaires du RSA - que le Conseil départemental de Vaucluse a bâti son Programme Départemental d'Insertion pour la période 2017-2020. Ce programme se veut concret. C'est pourquoi chacune de ses orientations stratégiques trouve son application dans des actions coordonnées et mesurables.

Pour donner corps au Programme Départemental d'Insertion, le pacte territorial d'insertion rassemble l'ensemble des acteurs et des partenaires engagés autour d'objectifs communs. Signé en décembre 2017, ce document est l'instrument de gouvernance par excellence, permettant au Département et à l'ensemble des acteurs de l'emploi mobilisés de coordonner les politiques d'insertion sur le territoire vaclusien, pour davantage d'efficacité sur les trois années à venir.

**Maurice CHABERT**

Président du Conseil départemental de Vaucluse



**+ 82 %**  
du nombre  
de chômeurs  
entre 2008  
et 2015

**+ 45%**  
du nombre  
de chômeurs  
de longue  
durée entre  
2008 et  
2015

**15 000**  
allocataires du  
RSA en 2017

**95 millions d'euros**

Montant de l'allocation RSA (Revenu de Solidarité Active) en 2016, (+ 34% entre 2010 et 2016)

Près de **9 millions d'euros/an** pour favoriser l'accompagnement des allocataires du RSA pour leur retour à l'emploi

# L'emploi et l'insertion en Vaucluse : le contexte



Dans ce contexte économique et social difficile, le Département s'engage dans une nouvelle politique d'insertion visant en priorité le retour à l'emploi des bénéficiaires du RSA du Vaucluse. Cette démarche s'inscrit dans des actions d'accompagnement plus justes, prenant en compte la notion de foyer, tout en assurant un suivi rigoureux du respect des engagements de l'allocataire.

# Une nouvelle politique de l'insertion et un plan d'actions pour le retour à l'emploi en Vaucluse

En sa qualité de chef de file sur cette compétence, le Département pilote la gouvernance de l'insertion professionnelle et sociale, mobilise et coordonne les acteurs en la matière, et anime le dispositif départemental. Conscient des enjeux, le Conseil départemental de Vaucluse tient à maintenir ses efforts budgétaires en faveur de l'insertion et du retour à l'emploi des publics fragiles.

A ce titre, une enveloppe annuelle de plus de 8,34 Millions d'Euros, dont 1,37 Millions d'Euros sont issus de fonds européens, est consacrée à la mise en œuvre du Programme Départemental d'Insertion.



1

## **Le Programme Départemental d'Insertion (PDI) : la déclinaison de la politique d'insertion départementale**

Véritable document de référence, le Programme Départemental d'Insertion recense les besoins et dresse la feuille de route des actions d'insertion professionnelle et sociale menées en direction des allocataires du Revenu de Solidarité Active (RSA). Présenté par Madame Testud-Robert, Vice-Présidente du Conseil départemental, Présidente de la commission Habitat-Emploi-Insertion-Jeunesse et voté lors de l'Assemblée départementale du 25 novembre 2016, il décline les grandes orientations stratégiques pour la période 2017-2020 avec pour **objectif premier de favoriser le retour à l'emploi pour les allocataires du RSA.**

Et parce qu'elles visent en premier lieu le retour à une activité professionnelle, les actions d'insertion par l'emploi constituent le cœur du Programme Départemental d'Insertion.

Avec pour objectif une sortie positive du dispositif de chaque allocataire, ce document cadre est construit autour de quatre priorités :

- Intervenir de façon préventive **auprès des jeunes de 18-25 ans** afin d'éviter leur entrée ou leur ancrage dans le dispositif RSA,
- Activer les différents leviers permettant la mobilisation des allocataires du RSA dans des **démarches dynamiques** pour retrouver un emploi,
- Assurer la programmation d'une offre d'insertion performante et **adaptée aux spécificités** des allocataires,
- Renforcer l'articulation des politiques publiques et des financements des **différents partenaires contribuant à l'intégration des allocataires** du RSA dans la société.

## 2

### **Le Pacte Territorial d'Insertion : un réseau de partenaires pour renforcer les actions conduites**

Le Département a souhaité mobiliser un important réseau de partenaires professionnels dans la mise en oeuvre du Programme Départemental d'Insertion. Ainsi, ce sont aujourd'hui près de 120 actions qui sont partagées par les acteurs de l'insertion professionnelle et sociale, et mises en oeuvre selon les modalités exposées dans le Pacte Territorial d'Insertion (PTI).

Ce Pacte est la traduction d'une ambition partenariale autour du Département pour construire :

- un **dispositif d'accompagnement** des allocataires du RSA et des publics fragiles,
- ainsi qu'une **large offre d'insertion** tous deux adaptés aux besoins et situation des publics, en vue de retour à l'emploi.



UN RÉSEAU  
AU SERVICE  
DU RETOUR  
À L'EMPLOI

Chantier d'insertion pour la fabrication de briques en terre crue compressée.  
Association «Le Village» à Cavailon.




Fort de cette volonté partagée de fédérer et de construire ensemble la politique d'insertion sur le territoire vaucusien, le Pacte Territorial d'Insertion rassemble :

- des **acteurs du Service Public de l'Emploi** : Pôle emploi, DI-RECCTE, Missions locales...
- les **acteurs du monde économique et de la formation** : Région, Chambres consulaires, UP-MEDEF, CPME
- les acteurs de la **protection sociale** : CAF, MSA.
- les structures associatives intervenant dans le domaine de l'insertion en Vaucluse.

**Allocataire du RSA** : Personne pour qui les droits du Revenu de Solidarité Active sont ouverts.

**Bénéficiaire du RSA** : Ensemble des membres du foyer de l'allocataire. Il se compose du demandeur pour qui les droits sont ouverts et éventuellement de son conjoint, concubin ou partenaire de PACS ; des personnes vivant au foyer, sous réserve du montant de leurs ressources ; des enfants ouvrant droit aux prestations familiales et des autres enfants ainsi que des personnes de moins de 25 ans qui sont à la charge effective et permanente du foyer.



A group of four workers wearing high-visibility yellow and blue vests are engaged in cleaning a stream. They are using tools like rakes and pitchforks to gather large piles of cut reeds and grass. A white truck with a wooden slatted bed is parked on the bank, and one worker is loading the debris onto it. The background shows a lush green bank with tall reeds and trees under a clear blue sky.

LE RETOUR  
À L'EMPLOI  
EST NOTRE  
PRIORITÉ

Chantier d'insertion pour le nettoyage de la Salette à Beaumes-de-Venise.  
Université Populaire du Ventoux à Carpentras.

# Le plan d'actions en pratique : 6 outils adaptés pour un retour à l'emploi

Le Département de Vaucluse propose à chaque allocataire du RSA, un accompagnement individualisé pour un parcours d'insertion sur mesure adapté à ses problématiques, grâce à plusieurs outils parmi lesquels :

- 1 Les Pôles d'insertion professionnelle avec les Cercles de Recherche d'Emploi**, financés par le Département, accompagnent la recherche et le retour à l'emploi.
- 2 Les Espaces Ressources Insertion et une plateforme de bénévolat** développent l'implication citoyenne des allocataires et leur redonnent une **place active** dans la société.
- 3 Les structures de l'Insertion par l'Activité Économique (IAE)**, associations intermédiaires, chantiers d'insertion, entreprises d'insertion... participent à la reprise d'une activité professionnelle, développent des mises à l'emploi et constituent des **tremplins vers l'emploi durable**.
- 4 L'emploi des publics les plus en difficulté** est mis en avant au travers de la **commande publique départementale**. Un certain nombre d'heures de travail est réservé aux allocataires du RSA, jeunes, personnes handicapées, demandeurs d'emploi de longue durée, comme, par exemple, dans le cadre du **projet de convention partenariale d'insertion** entre le Département, Vaucluse Numérique, Pôle emploi et le constructeur pour le déploiement du Très Haut Débit en Vaucluse. En accompagnant les collectivités locales et les entreprises dans la réponse aux marchés publics, le Département entend ainsi favoriser

l'embauche des Vauclusiens qui peuvent rencontrer le plus de difficultés pour accéder à un emploi local.

5

**Les contrats aidés** représentent une aide non négligeable permettant d'**atténuer le coût de l'embauche**. Ceci représente une chance pour les publics concernés en leur permettant une reprise d'activité après une longue rupture ou un accès vers une première expérience professionnelle.

6

**La création de son propre emploi** par l'intermédiaire de la création d'entreprise. Ainsi, afin de faciliter la concrétisation de ces projets, **des conseils et accompagnements** apportés par des professionnels sont financés par le Département pour les bénéficiaires du RSA ayant un projet de création d'entreprise.



UNE GAMME  
VARIÉE  
D'OUTILS  
DÉDIÉS

Atelier de couture. Association «Chez Babel» à Avignon.



# L'allocataire du RSA, au coeur de l'action : des droits et des devoirs

Le Département place l'allocataire au centre du dispositif et souhaite mieux l'accompagner tout en le responsabilisant, notamment dans les démarches qu'il mène avec les services et les partenaires : associations, CAF, MSA, Pôle emploi, entreprises...

1

## Les droits de l'allocataire du RSA

Toute personne sans emploi ou disposant d'une activité professionnelle avec des revenus inférieurs à 500 euros/mois, bénéficie d'un accompagnement professionnel et social.

### Être accompagné professionnellement

Pour l'accompagner dans ses démarches, le Président du Conseil départemental désigne un référent qui peut être :

- une agence Pôle Emploi,
- un espace départemental de solidarité
- le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de la commune où il réside.

### Bénéficier d'aides sociales

Tout allocataire du RSA peut prétendre à d'autres aides, telles que :

- la Couverture Maladie Universelle : à ce titre, il ne sera pas tenu compte des montants perçus au titre du RSA pour déterminer l'existence d'un droit,
- l'aide au logement versée par la CAF,
- le plafonnement de la cotisation concernant la taxe d'habitation et l'exonération de la redevance audiovisuelle.



L'ALLOCATAIRE,  
ARTISAN DE  
SON PARCOURS

Construction de la plus haute borie du monde à Gargas.  
Maison des Métiers du Patrimoine.

## 2

### Les responsabilités de l'allocataire du RSA

Au-delà des obligations réglementaires conférées par la Loi RSA pour renforcer le dispositif d'accompagnement, le Conseil départemental de Vaucluse a également choisi la voie de la responsabilisation des allocataires envers le dispositif en créant le **Contrat d'Engagement Réciproque**.

#### La signature d'un Contrat d'Engagement Réciproque

Un Contrat d'Engagement Réciproque est élaboré entre l'allocataire et son référent. Dans son contenu, il détaille les démarches à réaliser pour favoriser son insertion et plus particulièrement son retour à l'emploi. Notons que si le référent désigné est Pôle emploi, le Plan Personnalisé d'Accès à l'Emploi (PPAE) a alors valeur de contrat d'engagement réciproque.

Comme tout contrat, le Contrat d'Engagement Réciproque engage les signataires.

- Le Département s'engage ainsi à identifier un référent, dont les missions seront d'**accompagner l'allocataire** tout au long du dispositif et à verser l'allocation.
- Pour l'allocataire, le respect de son engagement passe par la réalisation de démarches.

Ainsi, en cas de non-respect ou d'absence de contrat, l'allocataire est susceptible de voir baisser le montant de son allocation, voire de la perdre.

**Le Département s'assure, via un plan de contrôle général, du respect par les allocataires de leurs engagements.**

#### Faire valoir ses droits prioritaires

Pour pouvoir bénéficier du RSA, il est nécessaire de faire valoir ses droits prioritaires sur le RSA (et ceux de l'ensemble des membres du foyer) aux prestations sociales, législatives, réglementaires, notamment en matière de créances et de pensions alimentaires.

**En cas de manquement à cette obligation, le versement de l'allocation RSA pourra être réduit voire suspendu.**

## Déclarer sa situation et ses ressources

Le montant de l'allocation RSA est calculé tous les trois mois par la Caisse d'Allocations Familiales ou la Mutualité Sociale Agricole.

Pour cela, l'allocataire a pour obligation de compléter, dater, signer la Déclaration Trimestrielle de Ressources (DTR) qui est lui adressée par sa caisse (CAF ou MSA).

En cas de non renvoi de la DTR, l'allocation RSA est suspendue.

## Se soumettre au contrôle

Toutes les déclarations peuvent faire l'objet de contrôle et de vérification par la CAF, la MSA ou le Président du Conseil départemental à tout moment, y compris au domicile de l'allocataire.



**Les partenaires :** les services de l'État, la Direction Départementale de la Cohésion Sociale, la Direction Régionale des Entreprises de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi, la Caisse d'Allocations Familiales, la Mutualité Sociale Agricole, le Conseil Régional PACA, Pôle Emploi, l'UP Medef, la CPME, les Chambres Consulaires.

Ce programme est cofinancé par le Fonds Social Européen dans le cadre du Programme Opérationnel National 2014-2020 « Emploi et inclusion ».







[www.vaucluse.fr](http://www.vaucluse.fr)

 @departementvaucluse